

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 14 JUIN 2023

Membres en exercice	24
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 08 juin 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 14 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Marie Héléne SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAUT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoir: M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL

M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL

Mme Marie Héléne SANCHEZ à Mme Martine BONNET

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Affectation du résultat du Compte Administratif 2022

M. le Président informe le Comité Syndical que le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat global de clôture au 31 Décembre 2022 :

- Excédent de Fonctionnement : + 2 095 897,13 €
- Excédent d'Investissement : + 242 748,89 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A- Résultat de l'exercice	922 651,01 €
Recettes	11 254 375,26 €
Dépenses	10 331 724,25 €
B- Résultats antérieurs reportés	1 173 246,12 €
C- Résultat à affecter	2 095 897,13 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D- Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	39 436,55 €
Recettes	2 902 798,16 €
Dépenses	2 863 361,61 €
Report excédent cumulé (ligne D 001 du CA)	203 312,34€
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	242 748,89 €
<u>E- Solde des Restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Recettes	46 305,50 €
Dépenses	1 128 780,35 €
Besoin de financement	-1 082 474,85 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement = F = D + E	- 839 725,96 €
AFFECTATION	2 095 897,13 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	839 725,96 €
2) Report en fonctionnement au R 002	1 256 171,17 €

Il propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022, ainsi qu'il suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'Investissement au compte 1068 pour un montant de : 839 725,96 €
- Le solde de l'excédent au compte R 002 à l'affectation à l'excédent reporté pour un montant de : 1 256 171,17 €

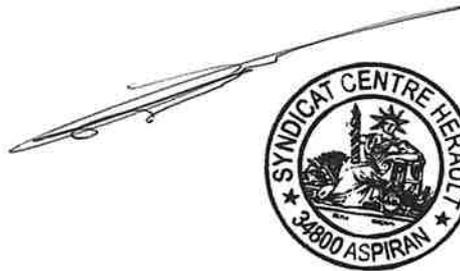
Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :

- Compte 1068 : 839 725,96 €
- Compte R 002 : 1 256 171,17 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023